

Conseil des gouverneurs

GOV/INF/2021/40

17 août 2021

Français
Original : anglais

Réservé à l'usage officiel

Vérification et contrôle en République islamique d'Iran à la lumière de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU

Rapport du Directeur général

1. Le présent rapport du Directeur général adressé au Conseil des gouverneurs et, parallèlement, au Conseil de sécurité de l'ONU (Conseil de sécurité), porte sur la mise en œuvre par la République islamique d'Iran (Iran) des engagements en matière nucléaire pris dans le cadre du Plan d'action global commun (PAGC) en ce qui concerne ses activités relatives à l'enrichissement. On y trouvera des informations actualisées sur les faits survenus depuis les précédents rapports du Directeur général¹.

Activités relatives à l'enrichissement

2. Dans une lettre datée du 2 août 2021, l'Iran a informé l'Agence de son intention de procéder à « des modifications des pipelines en exploitation » à l'installation pilote d'enrichissement de combustible (IPEC) de Natanz afin, notamment, d'avoir un « nouveau mode d'opération »² pour la production d'« UHE [uranium hautement enrichi] »³.

¹ Documents GOV/2021/28, GOV/INF/2021/32, GOV/INF/2021/36 et GOV/INF/2021/39.

² Il s'agit du cinquième mode déclaré par l'Iran dans le questionnaire concernant les renseignements descriptifs (QRD) pour la production d'UF₆ enrichi à l'IPEC (voir le document GOV/INF/2021/22, par. 3, documents GOV/INF/2021/29, par. 3 et GOV/2021/28, par. 24). Le premier mode sert uniquement à produire de l'UF₆ enrichi jusqu'à 5 % en ²³⁵U et les quatre autres modes, dont le nouveau mode, servent à produire de l'UF₆ enrichi jusqu'à 60 % en ²³⁵U.

³ PAGC, Annexe I – Mesures relatives au nucléaire, par. 28.

3. Le 10 août 2021, l'Agence a examiné le questionnaire concernant les renseignements descriptifs (QRD) actualisé pour l'IPEC, qui décrit ce nouveau mode de production d'UF₆ enrichi jusqu'à 60 % en ²³⁵U comme suit : alimenter en UF₆ enrichi jusqu'à 5 % en ²³⁵U les deux cascades de centrifugeuses IR-4 et IR-6 installées sur les lignes de production de recherche-développement (R-D) 4 et 6 pour produire de l'UF₆ enrichi jusqu'à 60 % en ²³⁵U ; et alimenter avec les résidus de ces deux cascades les cascades de centrifugeuses IR-5 et IR-6s de la ligne de production de R-D 1 pour produire de l'UF₆ enrichi jusqu'à 5 % en ²³⁵U.

4. Le 14 août 2021, l'Agence a procédé à une vérification des renseignements descriptifs (VRD) à l'IPEC, au cours de laquelle elle a vérifié que les modifications des « pipelines en exploitation » mentionnées dans la lettre de l'Iran du 2 août 2021 avaient été effectuées et que le nouveau mode d'opération pour la production d'UF₆ enrichi jusqu'à 60 % en ²³⁵U avait été configuré. Le 15 août 2021, l'Agence a vérifié que l'Iran avait commencé à alimenter le processus de production en UF₆ enrichi jusqu'à 5 % en ²³⁵U. Elle a également vérifié que les lignes de production de R-D 4 et 6 contenaient deux cascades comprenant 153 centrifugeuses IR-4 et 164 centrifugeuses IR-6 respectivement⁴, et que la ligne de production de R-D 1 contenait une cascade⁵ comprenant 29 centrifugeuses IR-5 et 39 centrifugeuses IR-6s.

⁴ Auparavant, l'Iran n'avait utilisé qu'une seule cascade, comprenant 164 centrifugeuses IR-6 de la ligne de R-D 6, pour produire de l'UF₆ enrichi jusqu'à 60 % en ²³⁵U (document GOV/2021/28, par. 24).

⁵ Les deux cascades intermédiaires mentionnées précédemment dans le document GOV/2021/10, par. 33, fonctionnent maintenant comme une cascade.